MARCHANDISES TRANSPORTEES

Assurance FACULTES

CIBLES

- Sont concernées toutes les entreprises qui sont productrices, importatrices, ou exportatrices qui font appel à des transporteurs afin d'acheminer leurs marchandises au lieu de destination final.
- Nécessité de protéger leurs marchandises contre les risques liés au transport.

GARANTIES

La garantie porte sur : Les dommages et pertes matériels ainsi que les pertes de poids ou de quantité pendant le transport : manquants, vols, incendie, accident, casse, naufrage...

Les dommages et pertes au cours du chargement ou du déchargement effectué par l'assuré ou le bénéficiaire de l'assurance sont également garantis

- En complément la couverture comporte une couverture des frais raisonnables pour le sauvetage de la marchandise ainsi que des frais d'avarie commune
- Couverture de l'ensemble des flux et des expositions liés à l'activité du client (import, export, inter-sites) pour tous les modes de transport.
- **Etendue géographique** selon les besoins du client.
- Nos propositions peuvent être complétées par des garanties :
 - Influence de la température
 - Risques de guerre
 - Tous risques expositions
 - Transports privés.

Les



AXA

Argumentaire de vente

- Garanties complètes (vol ou disparition de colis, chute pendant le chargement ou déchargement, garantie des frais raisonnablement exposés),
- Indemnisation rapide en cas de sinistre pour poursuivre l'activité.
- Possibilité de créer des contrats annuels ou temporaires.
- Accompagnement international pour couvrir l'ensemble des flux et des filiales
- Règlement facilité de la cotisation par mensualisation, trimestrialisation, semestrialisation, ou à l'année.
- Adaptation du plein de garantie à l'activité du client
- Clause Intérêt du vendeur et contre assurance export à la demande du client

BON A SAVOIR

- Le client a le choix de souscrire la garantie dommage directement auprès du transporteur (ordre d'assurance) ou de souscrire la garantie dommage via le contrat MARCHANDISES TRANSPORTEES
- Le contrat MARCHANDISES TRANSPORTEES permet d'alléger la gestion du client (garantie automatique sans déclaration au coup par coup), nous lui délivrons des garanties adaptées à son besoin, plus larges et sans franchise pour un budget d'assurance bien inférieur à celui que lui facture son transporteur!
 - Le contrat Marchandises transportées peut être souscrit :
 - pour une garantie temporaire (au voyage): prime forfaitaire
 - pour une **garantie annuelle** : prime révisable sur le chiffre d'affaires
 - Les opérations de manutention, de chargement et de déchargement sont garanties, qu'elles soient réalisées par le transporteur, par l'expéditeur ou le destinataire.
- Tous les flux peuvent être garantis: le plus souvent, les flux Ventes comme les flux Achats, les expéditions aller/retour vers des sous-traitants y compris les expositions et séjours sur stand...Ne pas oublier d'évoquer ce sujet avec le client.
- L'extension intérêt du vendeur (si ajoutée aux CP), couvre l'assuré contre le risque de non-paiement de la marchandise garantie faisant l'objet du litige avec l'acheteur
- La contre assurance Export protège contre la défaillance de l'assureur de l'importateur.

Le Formulaire de Déclaration de Risque à utiliser est en référence FAC 961036 04 2010 ; la plaquette commerciale n°960947 10 2011.



Fig. 1: exemplaire de FDR